



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies neurologiques

Question écrite n° 10321

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les attentes des personnes atteintes de maladie d'ordre neurologique concernant l'application du schéma régional d'organisation sanitaire. En effet, elles indiquent qu'en vertu des règles appliquées dans ce cadre, les établissements spécialisés de soins de suite et réadaptation sont amenés à rejeter leurs demandes de soins lorsque ces malades ne résident pas dans leur région d'implantation. Ces personnes se sentent pénalisées par une telle situation et souhaiteraient que des mesures soient prises afin d'y remédier. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10321

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 308